
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 20 avril 2021

Contact presse :

06.39.60.74.27 - ars-mayotte-com@ars.sante.fr

Coronavirus COVID-19 : Point de situation du 20 avril 2021

Après plusieurs semaines d'accalmie, nous observons des signes de reprise de l'activité épidémique à Mayotte. Au cours de la semaine du 10 au 16 avril 2021, 157 cas de COVID-19 ont en effet été recensés sur le territoire, soit un taux d'incidence de 56,2 cas pour 100 000 habitants.

C'est une augmentation de 20% par rapport à la semaine précédente (45,1 cas pour 100 000 habitants au cours de la semaine du 03 au 09 avril). De même, le taux de tests positifs est repassé au-dessus du seuil de vigilance. Ce n'est pas le moment de se relâcher !

L'épidémie de Covid-19 n'est pas terminée

Plusieurs semaines après la levée du confinement, la situation sanitaire reste préoccupante à Mayotte. Même si la situation hospitalière ne se dégrade pas, même si le nombre de patients Covid en réanimation et en médecine reste stable, la prudence est de mise, face à des indices nombreux d'une circulation persistante du virus.

En cette période de Ramadan, propice à de nombreuses rencontres familiales et amicales, la sagesse s'impose : le respect des gestes barrières, le dépistage au moindre doute (en cas de symptômes ou de contact avec des personnes positives), l'isolement jusqu'au résultat du test sont indispensables pour éviter de disséminer le virus.

L'importance du contact-tracing

Chaque jour, les équipes du contact-tracing se chargent de joindre les personnes testées positives pour compléter avec elles la liste de leurs contacts et pour les conseiller dans l'application des consignes sanitaires. Depuis quelques jours, l'ARS remarque que des personnes de plus en plus nombreuses refusent de répondre et de signaler leurs contacts. Cette attitude provoque un retard préoccupant dans la détection des clusters et dans l'information des personnes contacts, invitées à se faire tester et à s'isoler dans l'attente du résultat.

L'isolement n'est pas drôle à vivre ? La maladie non plus ! Surtout quand elle impose une hospitalisation en réanimation !

La vaccination ? Notre seule chance de revivre plus normalement à Mayotte

Au 19 avril 2021 :

21 043 personnes ont reçu au moins une injection vaccinale

7 581 personnes ont reçu 2 doses et sont donc protégées contre les formes les plus sévères de la maladie.

En métropole, on n'a pas assez de doses de vaccins pour assurer la protection de toutes les personnes vulnérables. A Mayotte, on a suffisamment de vaccins - on s'est battu pour ça - mais rares sont les candidats à la vaccination ! Faudra-t-il restituer nos vaccins à des départements moins méfiants ?

C'est un fait inquiétant : la couverture vaccinale à Mayotte reste trop limitée pour protéger le territoire.

Mayotte est, avec la Guyane, le seul département français à avoir largement ouvert la cible vaccinale : toute personne âgée de plus de 18 ans peut se présenter au centre de vaccination.

L'ARS rappelle que les personnes qui ont contracté la COVID-19 il y a quelques mois, peuvent se faire vacciner si elles le souhaitent. Elles ne recevront qu'une seule dose, 3 mois après l'infection.

Elle rappelle aussi que les personnes qui ont reçu une dose et ont omis de se présenter dans les délais conseillés pour la 2^{ème} injection peuvent néanmoins se présenter au centre de vaccination pour un point avec le médecin, qui décidera de la stratégie la plus efficace pour les protéger.